

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CD347

présenté par  
Mme Le Dain

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 6 par le signe et les mots suivants :

« , ainsi que les changements introduits du fait de l'occupation et de l'utilisation humaine des espaces naturels, depuis l'apparition et le déploiement de l'humanité sur terre, ce qui a, bien souvent, anthropisé paysages et milieux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les paysages sont le plus souvent des "construits sociaux" parce qu'ils sont généralement le fait de "sociétés humaines" .

Hors de toute pression anthropique, les espaces ont (ou auraient), le plus souvent, une toute autre physionomie qu' aujourd'hui. A titre d'exemple, le pastoralisme de montagne a de fait construit le déboisement des pentes ... et de fait permis le déploiement de ... stations de ski. Autre exemple, il est de notoriété publique que les grandes forêts landaises sont issues des plantations de conifères massive décidées par l'Etat français à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle pour aménager l'ensablement désertique des rives du Golfe de Gascogne.

L'agriculture et l'élevage ont façonné nos paysages, et, donc, leur biodiversité, le plus souvent en l'affaiblissant d'ailleurs. Pour autant, il ne pourrait pas être envisagé par l'homme lui-même de considérer que l'homme qu'il n'est qu'un passager qui n'userait de l'espace sur lequel il circule, que tel un "clandestin" de la biodiversité. L'humanité doit assumer sa participation à l'anthropisation de la planète, entre utilisation mesurée et respect de la nature, pour éviter surexploitation.

Pour lui reconnaître un rôle d'accompagnateur, voire de restaurateur, de celle-ci, il convient donc que dans le texte assume le rôle de l'humanité en tant qu'acteur historique, géographique, géomorphologique, écologique, - voire biologique de sa présence, e paysages et d'écosystèmes comme façonneur, et que son rôle en matière de "biodiversité" lui soit reconnue.